

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1216 8 décembre 1948

n° 1216 8

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1948

Date de publication

8 décembre 1948

Date du numéro

31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 51 du décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le Conseil représentatif de la Côte française des Somalis reprendra ses travaux le mardi 21 décembre 1948, à 8 heures, au Hall des informations. Art. 2. — L'ordre du jour sera fixé par un arrêté ultérieur. Art. 3. — Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué par tout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.